



*Riche de ses 350 ans d'histoire, La Prairie offre une qualité de vie orientée vers la famille, les jeunes et les aînés. Dynamique grâce à de nombreuses activités culturelles, sportives et de loisir, elle mise sur un développement économique durable pour maintenir un niveau de taxation compétitif. Ses nombreux attraits touristiques, son Site patrimonial déclaré, ses parcs de conservation, son marché public et sa proximité avec le fleuve Saint-Laurent constituent quelques-uns de ses atouts indéniables. Située en Montérégie, dans la MRC de Roussillon, La Prairie est une ville en plein essor, résolument tournée vers l'avenir, qui compte 25 322 habitants.*



## **Directeur du Service de sécurité incendie**

**(poste cadre permanent à temps plein)**

### **Nature de la fonction**

Sous l'autorité du directeur général de la Ville, le titulaire planifie, organise, dirige et contrôle l'ensemble des activités relatives à la prévention et à la lutte contre les incendies. Avec l'équipe du Service de sécurité incendie, il dessert les territoires de la ville de La Prairie ainsi que ceux des municipalités de Saint-Philippe et de Saint-Mathieu.

### **Tâches principales**

- Planifie, organise et coordonne l'ensemble des activités du Service de sécurité incendie et de la sécurité civile (ressources humaines, administratives, financières, matérielles, etc.) en conformité avec les objectifs et les orientations de la Ville ainsi que les services offerts à la population
- Est responsable de la prévention et de la lutte contre les incendies
- Maintient en place le plan municipal de mesures d'urgence et assure sa mise à jour
- Est responsable du programme de formation en sécurité civile
- Rédige des plans d'action et assure leur suivi dans les quatre (4) sphères d'activités (prévention, formation, opération et sécurité civile)
- Intervient lors de situations d'urgence ou de sinistres
- Agit à titre de coordonnateur-adjoint des mesures d'urgence municipales selon le risque et conformément au plan de sécurité civile de la Ville. Conséquemment, il doit avoir la disponibilité nécessaire afin d'assumer cette fonction
- Transige avec les unités syndicales en place selon les ententes en vigueur et lors des périodes de négociations
- Révise et négocie, au besoin, les ententes intermunicipales d'intervention incendie
- Commente les projets de développement avec les directions municipales
- Est responsable de la préparation, de la gestion du budget et des projets. Il autorise les dépenses liées à ces activités.
- S'assure de la mise à jour et du développement continu des compétences du personnel sous sa responsabilité

## Qualifications et exigences

- Détenir un diplôme universitaire de premier cycle dans un domaine compatible avec la fonction
- Posséder un minimum de dix (10) ans d'expérience pertinente dans le domaine de la gestion administrative et opérationnelle d'un service incendie, dont un minimum de cinq (5) ans à titre de gestionnaire (toute autre combinaison de scolarité et d'expérience jugée pertinente et équivalente pourra être considérée)
- Posséder une expérience minimale de trois (3) ans dans le domaine de la sécurité civile
- Détenir un certificat Officier II du programme collégial
- Détenir une formation en prévention des incendies est un atout
- Maîtriser les enjeux liés à l'administration et à la gestion d'un service incendie
- Connaître les enjeux et les défis liés à la Loi sur la sécurité incendie (loi S-3.4) et la Loi sur la sécurité civile (loi S-2.3)
- Posséder les aptitudes suivantes : vision stratégique, sens politique, gestion de personnel, habileté en négociation, sens du service à la clientèle, efficacité sous pression, très bonne communication verbale, habiletés relationnelles, mobilisation vers les enjeux, rigueur, disponibilité et sens de la planification, de la direction et du contrôle
- Dans les 24 mois suivant son embauche, s'engager à emménager et demeurer sur le territoire de la Ville de La Prairie

Le salaire et les conditions de travail sont régis par l'Accord sur les conditions de travail des employés cadres de la Ville de La Prairie présentement en vigueur. Tout nouvel employé cadre est sujet à une période d'essai de six (6) mois.

Salaire annuel de 96 632 \$ à 115 960 \$.

**Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae, accompagné d'une copie du diplôme requis, au plus tard le 12 septembre 2018**

par courriel : [emploi@ville.laprairie.qc.ca](mailto:emploi@ville.laprairie.qc.ca)

par la poste : Ressources humaines, Ville de La Prairie  
170, boulevard Taschereau, bur. 400, La Prairie (Québec) J5R 5H6

par télécopieur : 450 444-6636

**Prière de ne pas téléphoner. Seuls les candidats retenus pour le processus de sélection seront contactés.**

La Ville de La Prairie applique un programme d'équité en matière d'emploi.  
Le genre masculin utilisé dans le présent avis inclut le genre féminin.